

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE **MONTRÉAL,**
PHYSIQUEMENT ACTIVE



5 décembre
2012

Association régionale de patinage de vitesse
de Montréal (ARPVM)

*Coordonnées : 8110, boul. St-Michel, Montréal, Québec, H1Z3E2
Gilles Bergevin, président (tél. 514-761-3638)*

Avec la précieuse collaboration de :

Mme Lyne Paquet

M. Jean-Luc Malo

M. Nicolas Bélisle

*Tous très impliqués dans le patinage de vitesse depuis de nombreuses
années.*

Ainsi que les membres de l'association de patinage de vitesse de Montréal.

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique *Montréal, physiquement active*

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE DE VITESSE DE MONTRÉAL

Préambule

1. Le patinage de vitesse et le patinage à longues lames

Le patinage de vitesse est une discipline olympique qui attire de plus en plus d'adeptes. C'est un sport qui se démarque par des qualités différentes selon qu'il est pratiqué sur courte piste : le sprint et la stratégie de course, ou sur longue piste : la vitesse et l'endurance. Le Canada, le Québec et Montréal, plus spécifiquement, s'y illustrent depuis plusieurs années par d'excellentes récoltes de médailles à tous les niveaux de compétition, incluant les Jeux Olympiques, et la tenue à Montréal d'événements prestigieux dont des compétitions du circuit de la coupe du monde sur courte piste.

Le patinage de vitesse se pratique avec des patins munis de longues lames. Or, le port de longues lames permet aussi un apprentissage idéal pour toutes les disciplines de patinage. Le patinage qui se pratique avec de longues lames est une activité récréative sécuritaire qui devrait être mise à la disposition de tout citoyen adepte qui désire se maintenir en bonne forme physique.

2. L'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal

(ARPVM) est un organisme sans but lucratif dont les mandats sont de promouvoir la discipline de patinage de vitesse sur le territoire de la Ville de Montréal, regrouper les clubs de patinage de vitesse de la Ville de Montréal et représenter la discipline auprès de l'administration municipale de Montréal et des commissions sportives auxquelles les clubs membres sont rattachés.

L'ARPVM regroupe sept clubs de développement évoluant dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Centre-Sud, Montréal-Nord, Saint-Michel-Villeray-Parc Extension, Pointe-aux-Trembles-Rivière des Prairies et Sud-Ouest, LaSalle, un club de maîtres-patineurs et un club élite, le CRCE, dont les vocations visent l'ensemble de la population montréalaise.

Ces clubs comprennent environ 700 athlètes, la vaste majorité des enfants, adolescents et jeunes adultes.

Orientation 1 Une participation accrue

Notre association aimerait proposer les recommandations suivantes :

1. Pour permettre le développement de l'activité et l'augmentation des adeptes, il faut se donner d'avance une **structure d'accueil** capable d'accepter de nouvelles inscriptions. Il faut donc passer par le développement et le renforcement des clubs existants et ensuite créer de **nouveaux clubs de développement**, en particulier dans les arrondissements périphériques. Il faut réduire les coûts d'inscription afin de favoriser l'accès aux sports et mettre sur pied des programmes de soutien aux familles défavorisées. Montréal compte plusieurs arrondissements où la pauvreté est omniprésente. Cette pauvreté implique des contraintes dans le développement sportif et culturel car les parents n'ont pas les moyens de faire participer leurs enfants aux activités offertes dans leur arrondissement.
2. Il serait pertinent de reconsidérer la **politique limitant les inscriptions à de jeunes athlètes de 18 ans ou moins** dans les clubs de développement. Il faudrait revoir le scénario : les parents amènent leurs enfants à l'aréna et viennent le chercher après l'entraînement ou s'assoient dans les gradins pour attendre la fin de l'entraînement. Il faudrait plutôt que parents et enfants participent ensemble à l'activité. Dans les plateaux sportifs où deux glaces sont disponibles, ceci serait possible.
3. **L'on devrait cibler les clientèles des communautés culturelles ou d'immigrants** fraîchement arrivés : les parents ont le souci d'intégrer leurs enfants à la communauté canadienne. Pour ceci, ils désirent souvent que leurs enfants sachent patiner. Il faut savoir intégrer ces enfants qui sont souvent plus âgés et qui peuvent se sentir complexés en montant sur une glace pour la première fois.
4. Il faudrait favoriser la **mise sur pied d'écoles de patinage** pour les enfants et les adultes auxquelles seraient invitées à participer toutes les disciplines de patinage (hockey, patinage artistique, patinage de vitesse, ringuette) en aidant ces clubs à acquérir un équipement sécuritaire et favorisant l'apprentissage. Offrir des heures de patinage libre dans les arénas n'est pas suffisant, eu égard à ce que les nouveaux arrivants n'ont souvent pas l'équipement et ne savent pas comment faire. Il faut encadrer la pratique des sports. C'est le meilleur moyen d'aider les familles à développer de saines habitudes de vie pour leurs enfants.
5. La période critique de l'année où l'activité physique des citoyens diminue dure de la mi-octobre au début d'avril, donc ce n'est pas juste la saison de l'hiver c'est-à-dire du 21 décembre au 21 mars. Selon les sondages, le patinage est pratiqué par trois Québécois sur 10, un peu moins à Montréal qu'ailleurs. C'est une activité par excellence en hiver et qui peut facilement être exercée s'il y a des surfaces réfrigérées disponibles à l'intérieur comme à l'extérieur. Il faudrait donc **en faire la promotion** lors de campagnes publicitaires et d'activités organisées conjointement avec les organismes concernés tout comme on fait la promotion de la pratique du vélo le reste de l'année.

Orientation 2 Des environnements urbains plus favorables

1. Mettre à norme les arénas (protocole de Montréal, remplacement du fréon) n'est pas suffisant. Il faut aussi **rénover des complexes** puisque ceux-ci datent presque tous d'avant 1980.
2. Dans l'exercice de rénovation, en profiter pour créer des **glaces de dimension internationale** qui puissent accueillir des événements internationaux où cette dimension de glace est le standard. **De façon plus audacieuse, les faire même** avec bandes matelassées permanentes, favorisant la pratique sécuritaire du patinage de vitesse pour les enfants et les adultes.

3. Compte tenu des changements climatiques qui limitent l'utilisation de surfaces naturelles glacées durant l'hiver, considérer des **surfaces extérieures en glace réfrigérée faits de modules facilement assemblables et transportables**. Ces équipements sont maintenant disponibles commercialement et de coût abordable (voir les sites Internet : www.ice-world.com et www.glacesynthetique.ca/).

4. Montréal a tout un réseau de petits parcs et de petites surfaces naturelles glacées durant l'hiver, quoique leur nombre ait fondu comme neige au soleil au cours des dernières années. Ces surfaces permettent de s'amuser en famille mais ne sont pas suffisantes pour « garder Montréal physiquement active ». Il faut avoir plus de grandes surfaces et ces **grandes surfaces doivent être réfrigérées et accessibles** pour les adeptes du patinage de vitesse et aussi la population montréalaise de la fin d'octobre jusqu'à la mi-mars. L'anneau Gaétan-Boucher est disponible pour les citoyens de Québec durant une telle période. Pour les équipements extérieurs, il faut s'assurer d'avoir l'infrastructure minimale pour l'accueil des patineurs et leurs besoins (espace chauffé pour mettre et enlever les patins, toilettes, accès à de l'eau potable). Il n'est pas évident de mettre ses patins assis sur un banc de parc en hiver ! Pour peu que le banc ne soit pas enseveli dans la neige !

Il faut considérer la création d'une **grande surface intérieure** à l'abri des intempéries. Un mémoire a été soumis l'an dernier au comité-conseil sur l'avenir des installations olympiques visant la création **sous le toit du stade d'une patinoire** à vocation récréative pour les écoliers, les jeunes et les adultes. La Ville de Montréal devrait s'associer à tout projet de la RIO visant la création d'un tel équipement qui desservirait principalement les citoyens de notre ville.

Orientation 3 Une volonté d'agir ensemble

Dans ce volet, l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal propose de :

1. Convaincre l'**administration montréalaise (Montréal centre et arrondissements) d'investir dans un volet « prévention » de la santé** pour les citoyens montréalais. Ce mandat ne devrait pas relever uniquement du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec.

Il faudrait aussi que le mandat des commissions sportives inclut aussi un volet santé-prévention en acquérant et en gardant la bonne forme physique.

2. Créer des programmes **d'apprentissage du patinage pour les nouveaux arrivants** dans le but de mieux les intégrer à la réalité montréalaise avec la **participation active des regroupements de communautés culturelles**.

3. Avec la **participation de la ville centre et des arrondissements**, créer des équipements à vocation montréalaise, donc plus large que celle des arrondissements : 1. Glaces intérieures de dimension internationale. 2. Surfaces réfrigérées extérieures de grande dimension. Ce type d'équipement permettrait d'accueillir à Montréal des événements participatifs (championnats de maîtres, marathons participatifs doublés de volets festifs) et compétitifs, ne serait-ce que les Jeux du Québec dont très peu se sont tenus à Montréal au cours des dernières années. Bien que ce soit les arrondissements qui soient les maîtres d'œuvre du loisir, les arrondissements seuls ne peuvent remplir une mission qui dépasse celle de leur arrondissement. Il faut que la ville centre soit associée par une volonté de « Montréal physiquement active » Bref, faire tomber les barrières d'arrondissement pour redonner aux citoyens une vision globale plus large pour le développement et le financement du sport.

En ce qui a trait au financement, l'on doit favoriser le développement des clubs en diminuant les irritants que sont le manque de ressources financières, le manque de plateaux d'entraînement, les

augmentations de coûts pour la réservation des glaces. Les bénévoles s'essouffent et ne voient pas comment concilier sécurité, développement du sport et autofinancement. Il manque d'équipement pour faire du patinage de vitesse un sport sécuritaire. La majorité des clubs de patinage de vitesse à Montréal ne sont pas en mesure d'atteindre les normes de sécurité édictées par la fédération de patinage de vitesse du Québec. Pourtant, il en va de la sécurité de nos enfants!

4. Interagir avec les paliers de gouvernement provincial et fédéral pour : 1. la promotion de la mise en forme physique pour le maintien de la santé ; 2. l'utilisation et le rehaussement d'équipements sportifs tels que le stade olympique en ce qui a trait à la RIO.

Nous espérons, Mesdames, Messieurs, que ces recommandations seront accueillies favorablement par votre comité et puissent être acheminées aux instances politiques concernées.

Notez bien !

La réception des mémoires se fera

Le mardi 27 novembre 2012 à 19 h

Le mercredi 28 novembre 2012 à 19 h

5 décembre 2012 (ajout)

Les personnes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou de réserver dès maintenant avec la Direction du greffe par courriel commissions@ville.montreal.qc.ca

Le document d'orientation est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement ainsi qu'à la Direction du greffe et sur le portail de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Renseignements : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
Télécopieur : 514 872-5655
commissions@ville.montreal.qc.ca